

## **ENTRÉES EN VIGUEUR**

### AVIS EST DONNÉ QUE :

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 octobre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante intitulée :

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO PP-112**

« Projet particulier visant à permettre la construction et l'occupation d'un bâtiment résidentiel comportant 15 unités d'habitation, sur trois (3) étages, au 13 090, rue Notre-dame Est – district de Pointe-aux-Trembles. »

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le 1er décembre 2017 par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

PRENEZ AVIS QUE cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

2. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2017, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement et les ordonnances suivants intitulés :

## RÈGLEMENT NUMÉRO RCA17-30079

« Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2018) » pour l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

PRENEZ AVIS QUE ce règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### ORDONNANCE NUMÉRO OCA17-(C-4.1)-009

Cette ordonnance autorise le déplacement de 11 mètres plus à l'ouest, de la zone de débarcadère à l'usage des personnes handicapées face au 11415, rue Prince-Arthur, de manière à ce que sa limite est se trouve à 53 mètres de la 52e Avenue.

# ORDONNANCES NUMÉROS OCA17-(B-3)-002-C, OCA17-(P-1)-002-C, OCA17-(C-4.1)-004-C, OCA17-(P-3)-001-C, OCA17-(RCA09-Z01)-002-C et OCA17-(17-079)-001

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, la circulation de véhicules hippomobiles, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation amendée des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2017 – conseil d'arrondissement du 5 décembre 2017.

PRENEZ AVIS QUE ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 13 décembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement par intérim Julie Boisvert

Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : ville.montreal.qc.ca/rdp-pat >7428593